# *BEAUMONT DU LAC*



# BULLETIN MUNICIPAL

# Décembre 2020

Edition et publication : PIERRE POURCHET

Distribution : MAIRIE

Impression : E.S.A.T d'Eymoutiers

Mairie: le Bourg 87120 BEAUMONT DU LAC

Tél: 05-55-69-15-62

Fax: 05-55-69-32-96

e-mail: mairie beaumontdulac@wanadoo.

# LE MOT DU MAIRE

A l'issue d'un scrutin particulièrement atypique, c'est dans un contexte inédit marqué par une triple crise, sanitaire, économique et sociale que s'ouvre ce nouveau mandat.

De ce fait, les défis auxquels nous devons faire face au seuil de six années sont immenses. Forts de la confiance que nos administrés placent en nous, nous serons une fois de plus au rendez-vous pour servir l'intérêt général et répondre aux besoins de nos habitants.

Le mandat de maire ne ressemble plus à ce qu'il était il y a encore quelques années. Outre les attentes de la population qui augmentent nous sommes aujourd'hui confrontés à une gestion de plus en plus complexe, entre la multiplication des normes et nécessaire coopération intercommunale.

Nous continuerons donc à nous battre au quotidien pour offrir un territoire toujours plus moderne, équipé, actif, vivant, ouvert, accueillant et solidaire.

Je vous assure que nous mettrons tout en œuvre pour être à la hauteur de vos espérances.

**Pierre POURCHET**

# BEAUMONT DU LAC

## *Le Conseil Municipal*

**Adjoints :** **Gilbert GRANDAUD (urbanisme et bâtiments communaux) ;**

**Patrick BELMON (Finances, voirie, eau et assainissement) ;**

**Conseillers délégués : Guy COUPET (Forêts et chemin communaux, affouages) ;**

**Yann CHASTEL (responsable du service technique) ;**

**Conseillers :** **Dimitri BEURRIER (gestion du lotissement NERGOUT) ;**

**Jean-Pierre LAY (Chargé de la communication) ;**

**Jean-Marie LAUCOURNET (Sentiers de randonnées) ;**

**Sébastien MARTIN (P.N.R.) ;**

**Brigitte ORIAL ;**

**Serge ROUGIER.**

# COMMUNE DE BEAUMONT DU LAC

## *(En quelques chiffres)*

Nous adressons nos félicitations aux parents de plusieurs enfants nés récemment à qui nous souhaitons la bienvenue.

- **La population** au 1er janvier 2020 pour BEAUMONT DU LAC est de **143** contre 162 en 2012 ;
- La commune compte 374 l**ogements** en 2020 alors que ce chiffre était de 128 en 1968 ;
- **84 % des logements sont des résidences secondaires** (par rapport au nombre d'habitants ce pourcentage est le plus élevé de la REGION AQUITAINE) ;
- **La dette** : l'encours de la dette représente 287 euros par habitant contre 407 euros pour les communes de moins de 500 habitants du département ;
- **La capacité d'autofinancement** : 208 euros contre 206 euros pour les communes de moins de 500 habitants de France ;
- **Dépenses d'équipement** : le total des dépenses d'équipement (principal indicateur d'investissement) de 2012 à 2019 est de 721 216 euros ;
- **Charges de fonctionnement :** le total des charges de fonctionnement de la commune est de 639 euros par habitant contre 675 euros pour les communes de moins de 500 habitants du département ;
- **Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal** par habitant est 97% contre 114% pour les communes de moins de 500 habitants du département ;
- **29% des ménages** de la commune ont au moins un enfant **;**
- **Le taux d'activité** de la commune est de 76 % contre 72 % pour la Haute-Vienne ;
- **La superficie de la forêt communale est de** 171 ha (71 ha résineux – 67 ha feuillus - 35 ha saules…) ;



***SOURCE INSEE ET ITEA***

## Le Compte Administratif 2019

La vue d'ensemble de l'exécution du budget 2019 faisait apparaître à la clôture de l'exercice un excédent de 264 403.73 euros. Cet excédent était de 213 653 euros en 2015.

| ANNEE 2019 | | | |
|---|---|---|---|
| BEAUMONT DU LAC | Excédents/Déficits (avec résultats reportés) | | TOTAL |
| | Fonctionnement | Investissement | |
| Budget Principal | 109 711,79 | 30 200,73 | 139 912.52 |
| Budget Eau | 5 486.21 | 69 035.56 | 74 521.84 |
| Budget Assainissement | 4 277.89 | 31 588.68 | 35 866.57 |
| Budget Logements Sociaux | 21 449 .18 | - 7 346.31 | 14 102.87 |
| TOTAL | 140 925 .07 | 123 478.66 | 264 403.73 |

## Budget 2020 :

Les différents budgets de la commune adoptés par le Conseil Municipal s'équilibrent pour un montant global de 795 602.61 euros qui se répartissent de la manière suivante :

| BUDGETS | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT | TOTAL |
|---|---|---|---|
| | | | |
| Budget principal | 426 512.79 | 102 582.72 | 529 095.51 |
| Budget eau | 53 208.17 | 89 060.63 | 142 268.80 |
| Budget assainissement | 38 701 43 | 35 768.68 | 74 470.11 |
| Budgets logements sociaux | 32 921.88 | 16 846.31 | 49 768.19 |
| | | | |
| total | **551 344.27** | **244 258.34** | **795 602.61** |
| | | | |

Les charges de Personnel représentent 24 % des budgets de fonctionnement ;

**INVESTISSEMENTS 2019**

- Acquisition parcelle A 412 (près cimetière) 2 000 € ;
- Restauration église 18 081.60 € ;
- Rénovation cuisine du foyer 26 573.35 € ;
- O.N.F. 6003.36 € ;

**TOTAL : 52 658 .31 €**

**INVESTISEMENTS 2020**

- Allées cimetières et rampes d'accès 12 326.40 € ;
- Achat ordinateur portable 758.00 € ;
- Installation de sanitaire dans le bourg 28 482.00 € ;
- Travaux de voirie (CHAVANT- LE COUFFEIX) 32 172.68 €;
- O.N.F. Plantation et entretien 3064.32€ ;

**TOTAL : 76 803.40 €**

## LES DOSSIERS IMPORTANTS DE 2021 :

### 1. Raccordement au réseau d'eau (LA VAREILLE – HIVERNAUD) :

Suite à une demande des habitants du village d'HIVERNAUD, la commune à l'obligation de raccorder ce village au réseau d'eau communal. Sept cent soixante-douze mètres (772) de conduites et un surpresseur seront nécessaires à la réalisation de ces travaux ;

Le coût estimatif est de 68 000€.

L'agence de l'eau ne subventionne pas des adductions d'eau, en revanche des dossiers de demandes de subventions ont été déposés auprès de l'ETAT et du CONSEIL DEPARTEMENTAL.

### 2. Rénovation des installations assainissement de Vassivière :

Il convient de rappeler la situation initiale d'exercice et de gestion de la compétence assainissement autour du lac. Un réseau de ceinture vise à exporter l'ensemble des matières à traiter hors bassin versant du lac pour limiter tout risque de pollution. Ainsi l'infrastructure globale est constituée :

-**d'une partie « communale** » : réseaux de collecte et de transport liés aux villages riverains du lac.

- **d'une partie « syndicale** » : réseaux de collecte et de transports liés aux infrastructures touristiques dont le lac est propriétaire, associés à un réseau de transfert, à des postes de relevage et aux stations de traitement.

Les interdépendances des deux composantes impliquent une gestion cohérente conduisant dans le cadre du présent projet, à :

*de futurs travaux d'aménagement sur la « partie communale »*

Nergout : refonte du réseau actuel en suivant les voies communales du lotissement et non en traversant les propriétés des particuliers ;

Vichez et le Bourg : déplacement de la station de relevage

*de futurs travaux d'aménagement sur la partie « syndicale » de l'infrastructure.*

Pour garantir un portage cohérent du projet, il faut une maitrise d'ouvrage unique. Il sera donc nécessaire d'établir entre le SYNDICAT DU LAC et la COMMUNE une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Le financement des travaux associés au projet de rénovation fera l'objet de différents soutiens (Agence de l'eau, Conseil départemental et ETAT) et d'une partie en autofinancement assurée par le maître d'ouvrage (le LAC) et la COMMUNE. Une commission communale élargie sera mise en place et une réunion publique sera organisée à ce sujet durant l'été ;



**3. L'adresse, un enjeu essentiel pour l'aménagement du territoire :**

Pourquoi améliorer la qualité de l'adresse dans notre Commune ?

- Pour un meilleur accès aux informations et aux services (réseaux, livraisons, soins ……) ;
- Pour un accès facilité et plus rapides des services d'urgences ;
- Pour optimiser les temps de trajets (fiabilité des données GPS ;
- Pour organiser des services publics plus efficaces ;
- Pour renforcer et mieux cibler les politiques d'aménagement ;
- Pour optimiser l'organisation de la distribution de marchandises, des prestations et de la communication du courrier.



En résumé, une adresse de qualité permet :

De véhiculer une image positive de notre territoire ;

D'améliorer la visibilité extérieure ;

De renforcer l'attractivité et compétitivité du territoire ;

D'être facteur de gains économiques, sociétaux, et environnementaux.

Plusieurs habitants de la commune nous ont quitté ces dernières années. La municipalité présente ses condoléances aux familles.

### 4. « ComMaVILLE » Un lien de plus entre la Commune et ses habitants :

Par délibération en date du 4 septembre 2020 le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition par la commune d'une application d'information et d'alerte à destination des administrés qui sera opérationnelle début janvier ;

Cette application gratuite pour les habitants permettra de diffuser et d'alerter en temps réel des informations sur la Commune simplement et rapidement à partir de vos supports (Smartphone, tablette, ordinateur …) ;

### 5. Ramassage des ordures ménagères :

Un remaniement du système de ramassage des ordures ménagères est à l'étude au sein de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE. Il en ressort que le nombre de tournées de ramassage va être fortement diminué passant d'une par semaine à une par mois, mais qu'en revanche il faudra trier plus et payer plus.

## LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

La communauté de Communes des portes de Vassivière est composée de douze communes pour une population au 1er janvier 2020 de 5 631 habitants soit 15.46 au km2.

**COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : 35 délégués**

(1) Nombre de représentants

AUGNE 1 - BEAUMONT DULAC 1 – BUJALEUF 5 – CHEISSOUX 1 – DOMPS 1 – EYMOUTIERS 12 - NEDDE 3 – PEYRAT LE CHATEAU 6 – REMPNAT 1 – SAINT AMAND LE PETIT 1 – SAINTE ANNE SAINT PRIEST 1 – SAINT JULIEN LE PETIT 2.

**COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : 17 membres**

**Présidente :** Mélanie PLAZANET (Eymoutiers)

1ère Vice-Présidente : Monique LENOBLE (Nedde) : Finances ; fiscalité, économie ;

2ème Vice-Président : Jean-Pierre BOSDEVIGIE (Peyrat le Château) : Action sociale et petite enfance ;

3ème Vice- Président : Jean-Michel BIDAUD (BUJALEUF) : Gestion des déchets, eau, assainissement ;

4ème Vice- Président : Pierre POURCHET (Beaumont du Lac) : Tourisme, sports, loisirs ;

5ème Vice- Président : Philippe SIMON (Eymoutiers) : Environnement, habitat, travaux, chemin de randonnées ;

## SERVICES ET COMPETENCES

| SERCICES | AUTRES SERVICES | ACTIONS |
|---|---|---|
| Assainissement non collectif | Chemins de randonnées | Economie |
| Bibliothèques | | Environnement |
| Collecte des déchets | | Patrimoine |
| Ecole de musique | | |
| Halle des sports | | |
| Pépinière d'entreprises | | |
| Petite enfance | | |
| Piscine | | |
| Office de Tourisme | | |
| Voirie | | |



## LES DOSSIERS IMPORTANTS EN COURS :

Etude de faisabilité pour la structuration des services pour les personnes âgées et les personnes en situation de précarité sociale ;

P. C. A.E. T. (Plan Climat Air Energie du Territoire) ;

Optimisation du ramassage des ordures ménagères ;

Rénovation de l'école de musique ;

Assainissement non collectif (SPANC).

### Déchetterie d'Eymoutiers :

- Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 15h à 18h et le samedi de 10h à 12h et de 15h à 18h.
- Téléphone : **05.55.69.37.14**

**ATTENTION** : depuis le 01er Juillet, tous les emballages plastiques se trient :




## « LE LAC »

Suite à l'élection du Conseil Municipal et la désignation de son représentant au sein de la Communauté de communes, cette dernière a désigné à son tour les personnes qui siègeront au **Syndicat « Le Lac de Vassivière ».**

### COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL :

Délégués du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : 8 délégués soit 40 voix ;

Délégués du Conseil Départemental Creuse : 3 délégués soit 12 voix ;

Délégués des Communautés de Communes : 10 délégués soit 10 voix ;

### BUREAU SYNDICAL :

| | | |
|---|---|---|
| Présidente | Sandrine DERVILLE | Région NOUVELLE AQUITAINE |
| 1er Vice-Président | Pierre POURCHET | Communauté de communes des Portes de Vassivière |
| 2ème Vice- Président | Nicolas SIMONNET | Conseil Départemental de la Creuse |
| 3ème Vice-Président | Benjamin SIMONS | Communauté de Communes Creuse GRAND SUD |
| 4ème Vice-Présidente | Michelle SOUCHAUD | Communauté de Communes Creuse SUD OUEST |
| 5ème Vice-Président | Alain DARBON | Région NOUVELLE AQUITAINE |

Le Lac de Vassivière dispose d'un fort potentiel touristique à travers ses paysages et sa biodiversité. Les points forts de la destination « Vassivière » dans les prochaines années devraient s'établir autour du :

- Tourisme pêche ;
- Tourisme sport nature (VTT, randonnée de découverte, sports nautiques, développement des mobilités douces) ;
- Tourisme autour de la gastronomie, des produits du terroir, de la découverte de la biodiversité et de l'agriculture ;
- Tourisme de bien-être.

Ils participeront au repositionnement de la destination « Vassivière » et devraient permettre des retombées économiques sur l'ensemble du territoire.

Cette nouvelle dynamique pour le site de Vassivière sera rendue possible par la mise en œuvre de projets concrets :

- Renforcement du restaurant de l'Ile- proposition de produits du terroir ;
- Installation sur l'Ile d'un jeune agriculteur en lien avec la ferme en haute saison ;
- Réhabilitation du village de vacances de Pierrefitte ;
- Rénovation du camping de Broussas ;
- Rénovation du camping d'Auphelle ;
- Création d'un pôle de bien être ;
- Création d'une Maison Sport et Nature ;
- Développement des mobilités douces (mise à disposition de vélos électriques, développement de voies cyclables, mobilité lacustre) ;
- Mise en place de sentiers nautiques.

Cette offre est complétée par des équipements existants comme le Village de Vacances de Nedde, le camping de Vauveix et le camping de Magrangeas.

La mise en œuvre de ce programme d'investissement est prévue de l'année 2021 à 2023.



**INFORMATIONS DIVERSES :**

**Horaires d'ouverture de la mairie**

**Lundi au Vendredi de 9h-12h et 14h-16h**

**Samedi sur rendez-vous (téléphone du Maire : 06.42.75.50.86)**

Vous pouvez à tout moment consulter le **PLU** de la commune en ligne, à l'adresse suivante :

- https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/

Il suffit de taper le nom de la commune dans la barre de recherche et de sélectionner la parcelle voulue sur la carte qui s'affiche. Le règlement de la zone correspondante et tous les autres documents nécessaires sont téléchargeables en PDF dans le menu de gauche.

*En cette période ô combien difficile toute l'équipe municipale vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour 2021.*